

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2009

Le conseil municipal s'est réuni le 13 mars 2009, salle de réunion de la mairie transférée chemin du Vieil-Fort, à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur Daniel DEWALLE, Maire.

De 18 heures à 18 heures 30, répondant à l'invitation de Monsieur le Maire, Monsieur David MAUBERT, Directeur du SMT, a présenté les grandes lignes du projet de création d'une ligne de tramway « HOUDAIN-BEUVRY », une autre ligne « LIEVIN-NOYELLES-GODAULT » est aussi en projet. En ce qui concerne la commune il est, par ailleurs, prévu la construction d'un dépôt (HQE) qui sera implanté au niveau des échangeurs de la route de Bruay. Monsieur MAUBERT a indiqué que des supports de communication seront mis à disposition du public (plaquette 6 pages, forum sur site internet, conférences de presse - le 15 avril 2009-...) en complément des réunions publiques.

Pour HOUDAIN, la réunion publique en présence du Président du SMT aura lieu le jeudi 4 juin 2009 (salle polyvalente).

Monsieur le Maire, après avoir remercié Monsieur MAUBERT et sa collaboratrice, a proposé au conseil municipal de passer à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEWALLE (Maire), M. KOPACZYK, Mme CLIQUET, M. SZARZYNSKI, Mme HOURRIEZ, M. LEFEBVRE, Mme POHIER, M. CLARABON, Mme RUCKEBUSCH (Adjoint), MM. LEFEBVRE Daniel-Edouard, DUBOIS, MARKIEWICZ, DELPIERRE, Mme CARRETERO, MM. PETIT, PUST, LOUCHART, Mmes LAMPIN, DERICBOURG, PASSEPONT, LANCIAL, GOLLIOT, M. MARCINIAK, Mme OLESZAK, MM. MOUTON, MADAJEWSKI, Mme PONCHEL.

ABSENTE EXCUSÉE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme SOUILLART (à Mme HOURRIEZ)

ABSENTE EXCUSÉE

Mme SKONIECZNY

Soit : 27 présents, 2 excusés dont 1 procuration soit 28 votants

Monsieur Daniel-Edouard LEFEBVRE est désigné secrétaire de séance. Il donne lecture du procès-verbal de la réunion du 20 février 2009 qui est adopté à l'unanimité.

BUDGET - FINANCES - COMMUNICATION

1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009

« NOTE D'INTRODUCTION AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2009 présentée par Marc KOPACZYK

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que les communes doivent organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Quelques perspectives économiques pour 2009 :

Ce n'est pas un scoop de dire que l'activité économique recule nettement dans les pays industrialisés. La quasi-totalité de ces pays sont en récession et l'économie française n'y échappe pas.

Le ralentissement de 2007, dont j'avais déjà fait écho lors du dernier débat d'orientation budgétaire, s'est transformé en un net repli en 2008. La crise financière a entraîné la faillite de certains établissements bancaires ce qui a, plus encore, assombri les perspectives d'activités.

Si on rajoute à ce sombre tableau un très net durcissement de l'obtention des prêts pour les entreprises, avec pour conséquence immédiate la réduction de leurs dépenses d'investissement, on peut s'attendre à des répercussions sur les perspectives de développement.

Bien évidemment, la conséquence la plus importante est la hausse sans précédent du chômage qui va toucher, en particulier, les salariés en CDD ou en intérim. Les ministres les plus optimistes tablent sur une augmentation de 350.000 chômeurs en 2009, en rappelant que fin 2008, 90.000 chômeurs supplémentaires ont été enregistrés.

Madame LAGARDE, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, vient d'annoncer une prévision de croissance de -1,50 %. Cela n'est pas pour nous rassurer.

Il est clair que les choix du gouvernement pour contrer cette « crise » sont faits au détriment des salariés, des retraités, des chômeurs. Ils se composent, en effet, d'accompagnements financiers de l'Etat aux banques (360 milliards d'euros - soit plus que le budget de l'Etat qui est de 350 milliards d'euros - dont 10,5 milliards ont été débloqués très vite), ou de prêts garantis par l'Etat aux entreprises nationales du secteur automobile (6 milliards d'euros). Sans oublier, le « paquet fiscal » de 15 milliards d'euros qui ne profite qu'aux plus riches.

La Cour des comptes souligne d'ailleurs les effets pervers du bouclier fiscal. Un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO), indique que le bouclier fiscal, mis en place en 2006 et renforcé en 2007, a conduit des contribuables à développer des stratégies d'optimisation fiscale. Le dispositif les a incité à réorganiser leur patrimoine de sorte que certains ménages ont pu, grâce au bouclier fiscal, s'exonérer de l'ISF aussi bien que des taxes foncières et d'habitation.

Le CPO note d'autre part que la forte hausse des prix immobiliers et donc des droits de mutation à titre onéreux a « désavantagé les ménages modestes ». Quant à la taxe foncière, il souligne que « la non révision des bases cadastrales crée des situations inéquitables, tant entre redevables qu'entre territoires ».

Dans le même mouvement, au niveau européen, ce sont 1.700 milliards d'euros qui vont être mobilisés pour aller à la rescousse d'un système bancaire plombé par la spéculation.

Et rien pour les salaires et les minima sociaux. Autrement dit, ce sont les ménages qui vont être ponctionnés pour assurer la pérennité du système bancaire et financier qui est à l'origine de la crise financière mondiale.

Par contre, les entreprises du CAC 40 ont engrangé en 2008 des bénéfices supérieurs en moyenne de 12% à ceux qu'ils ont réalisés en 2007. Ce n'est décidément pas la crise pour tout le monde !

C'est dans ce contexte que nous devons voter le budget de la commune pour répondre aux besoins de la population houdinoise.

Relations financières entre l'Etat et les Collectivités.

Historiquement, en France, depuis deux siècles, les budgets des collectivités ont toujours été alimentés par la redistribution des richesses créées, via les dotations de l'Etat et la fiscalité locale.

Tout cela est remis en question depuis quelques années, et cela s'aggrave aujourd'hui.

L'Etat réduit ses services en organisant la révision générale des politiques publiques (RGPP) (qui est en réalité ce qu'il faut bien appeler une « régression générale des politiques publiques ») et assèche les recettes des collectivités. Cette révision générale c'est par exemple la suppression de 11.000 emplois de fonctionnaires en 2007, 23.000 en 2008 et plus de 30.000 en 2009...

La RGPP à HOUDAIN c'est du concret aussi, par la suppression de la subdivision de la DDE, la fermeture programmée du Tribunal d'instance et celle de la Perception.

Il faut ajouter à cela, la commission BALLADUR qui propose, ni plus ni moins, que la disparition des communes en tant que foyer de démocratie et leur mise sous tutelle des communautés de communes ou d'agglomération.

Alors que les attentes des populations augmentent, tout est fait pour réduire la dépense publique et remettre en cause les services publics. La révision générale des politiques publiques (RGPP), la loi de finances 2009, la suppression de la taxe professionnelle participent toutes d'une transformation en profondeur de la mission des collectivités locales.

Pour élaborer notre budget, tous ces éléments sont à prendre en compte, ainsi que les engagements pris en faveur du redressement des finances publiques.

Dans ce cadre, l'Etat a décidé que l'ensemble des concours financiers aux collectivités territoriales évoluerait désormais au même rythme que l'inflation (évolution dite « zéro volume »). A compter de 2009, la dotation globale de fonctionnement (DGF) évolue en fonction du seul indice d'inflation prévisionnelle (hors tabac).

Cependant par dérogation la DGF pour 2009 évolue plus rapidement en fonction d'un indice majoré de 2% (1,5% prévu + 0,5%).

Le mécanisme de régularisation de la DGF est supprimé. Il n'y aura plus de recalage en cours d'année entre inflation prévisionnelle et réelle.

Evolution de compensations fiscales.

L'article 48 de la loi de finances évoque désormais le mode d'évolution de la plupart des compensations d'exonérations de fiscalité locale sur celui qui s'applique à la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP).

Un tel projet est destiné à limiter la progression du montant du concours financier de l'Etat en faveur des collectivités territoriales en le calant sur le même rythme que la norme de dépense de l'Etat.

Le montant total de 2009 est minoré de 17,108%.

Base d'imposition 2009 sur les taxes locales.

Les valeurs locatives du foncier bâti sont revalorisées de 2,5%, 1,5% s'agissant du foncier non bâti.

Jamais depuis 15 ans, une telle hausse n'a été appliquée. L'Etat veut faire compenser la baisse des dotations par une hausse des impôts payés par les citoyens.

Cette année si le conseil régional maintient les taux d'imposition au niveau de 2008, le conseil général a lui décidé une majoration de 4,8% de ses taux d'imposition.

Voilà quelques éléments importants pour l'élaboration du budget.

Pour notre commune je propose un budget qui, malgré certaines difficultés soit marqué de notre volonté de poursuivre nos engagements.

Quelques pistes.

En dépenses de fonctionnement la part la plus importante concerne la masse salariale. Nous avons maîtrisé celle-ci depuis quelques années et maintiendrons ce cap en ne recrutant qu'à la suite d'un départ et non pas en étoffant tel ou tel service.

Chaque année, chaque responsable de service est invité à faire des propositions pour faire des économies substantielles, chacun dans sa compétence. Celles-ci sont indispensables afin d'utiliser au mieux nos recettes.

Il est nécessaire pour ce faire de travailler aussi sur les comportements en matière d'économie d'énergie, de développement durable, d'énergies nouvelles, comme en matière de matériel et de logiciels informatiques, ou encore en mutualisant des moyens....

Ceci nous a amené par exemple à privilégier l'envoi de documents aux élus et aux responsables de service, voire aux responsables d'association, par courrier électronique plutôt que d'utiliser le support papier.

Cela concerne tout le monde, personnels comme élus, parce que l'on ne peut parler de faire des économies « durables » sans faire de progrès sur le « travailler autrement » en optimisant les outils d'aujourd'hui, et en développant la formation des personnels.

Les dépenses d'investissement restent bien évidemment élevées en prévision. Chaque service a des besoins plus ou moins urgents que l'on ne peut systématiquement satisfaire. Donc, comme chaque année, il faudra faire des choix, et ceci dans chaque commission.

Jamais depuis que je suis adjoint aux finances la situation n'a été aussi difficile lors de l'élaboration du budget.

Il faudra faire preuve de réalisme, de pragmatisme mais aussi ce qui n'est pas contradictoire, d'ambition, de réalisation.

Les besoins sont énormes, les moyens diminuent chaque année.

C'est la « quadrature du cercle ».

Malgré toutes les difficultés qui nous sont opposées, nous nous devons, par le biais de ce budget, de rendre le meilleur service possible à la population. C'est le défi qu'il nous faut relever. »

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux finances et à la communication, ajoute que les éléments financiers concernant les dotations d'Etat sont globalement à la baisse, la dotation globale de fonctionnement (DGF) 2009 sera de 21.000,00 € euros inférieure à celle versée en 2008, la dotation de solidarité n'augmentera pas, la compensation de la taxe professionnelle est en baisse, en ce qui concerne les recettes d'investissement : la dotation globale d'équipement (DGE) pour les travaux de la mairie pourrait s'élever à 97.000,00 € pour un montant de travaux de 2 millions d'euros -si cette dotation est obtenue- alors que le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) présentera une baisse par rapport à 2008. Monsieur Marc KOPACZYK souligne la baisse des ressources de la commune alors que les besoins sont en augmentation, et la traduction de la volonté du gouvernement de transférer les financements sur les ménages. Il indique que la municipalité va poursuivre les efforts d'économie engagés. Le budget sera donc très serré avec la fin des travaux de la mairie et l'achat du mobilier, la construction du sas à la M.J.V.A. et quelques travaux de voirie.

Intervention de Monsieur Daniel LEFEBVRE, au nom du Groupe des élus communistes et apparentés :

« Au motif de libérer l'innovation et l'investissement, le choix idéologique libéral du chef de l'Etat et de son gouvernement de supprimer la taxe professionnelle, exonère l'entreprise de toute responsabilité en terme de développement du territoire.

La suppression de la taxe professionnelle dès 2010 prive les collectivités territoriales de près de la moitié de leurs recettes fiscales utiles au développement des services publics locaux et des entreprises.

La taxe professionnelle est en proie à une attaque en règle, et si actuellement l'Etat a pris en charge une part importante de son montant (10 milliards d'euros) ce n'est pas pour autant que les entreprises maintiennent l'emploi, bien au contraire, l'actualité sociale en est témoin. En dénaturant son sens c'est son efficacité qui est réduite.

Contrairement aux 8 milliards d'euros supplémentaires annoncés, la taxe professionnelle représente encore 28 milliards qu'il faudra prendre où ? Dans la poche des ménages peut-être ? Les entreprises doivent contribuer à la dépense publique locale dont elles sont une des principales bénéficiaires. Le secteur industriel supporte 66% de la taxe professionnelle mais ne produit que 33% de la valeur ajoutée. C'est le secteur financier qui en profite.

Les parlementaires communistes proposent d'intégrer les actifs financiers des entreprises dans les bases de la taxe professionnelle. Car la financiarisation est un frein à l'emploi et aux activités productives.

Supprimer la taxe professionnelle n'entraînera pas le maintien de l'emploi. On le constate depuis de années les cadeaux fiscaux et les exonérations sans contrepartie n'ont pas servi le développement de l'emploi stable.

Outre les difficultés financières auxquelles vont être confrontées les collectivités territoriales, elles ont aussi à faire face aux attaques en règle contre la démocratie locale contenues dans le rapport Balladur.

Les protestations sont vives et nombreuses. Le président Sarkozy a opéré une subtile opération de déminage. Le journal économique « Les Echos » énumère ainsi : fusion des départements et des régions, créations de métropoles qui vampiriseront les communes, élection commune des conseillers généraux et régionaux - même à droite on renâcle, même si la réduction du nombre de régions devait se faire sur la base du volontariat - ...

Il faut savoir aussi que le rapport porte le projet d'une obligation pour les communes d'adhérer à un regroupement d'ici à 2014 et la constitution de grandes métropoles, mais cela se heurte à des contraintes constitutionnelles - heureusement - mais que la droite voudrait bien dépasser. Ce sont celles de l'autonomie financière et de la libre administration des collectivités territoriales (article 72), de l'interdiction de tutelle d'une collectivité sur une autre, la reconnaissance par la Constitution des communes, des départements et des régions.

Pour Edouard Balladur, dans 20 ans toutes les communes seront sous tutelle.

L'Association des petites villes de France (APVF) fait part de ses inquiétudes sur le risque de limitation du rôle des communes et des maires cantonnés aux actes d'état civil et à l'action sociale, elle affirme que les financements croisés sont indispensables aux petites villes afin de permettre à la solidarité locale de s'exercer en toute souplesse, et juge contraire à l'esprit de la décentralisation la proposition de laisser au seul parlement la définition d'un objectif annuel de la dépense publique locale, elle souligne que le seul juge de la dépense locale doit demeurer le citoyen électeur.

La réforme prioritaire qu'il convient de conduire n'est donc pas celle de la modification de la répartition des compétences mais bien celle des moyens financiers dont doivent disposer les collectivités territoriales pour exercer celles qui leur sont dévolues. L'APVF regrette un oubli majeur de la réforme Balladur : l'objectif de réduction de la fracture territoriale liée à une amélioration des mécanismes de péréquation. »

Intervention de Monsieur Edmond SZARZYNSKI, au nom du Groupe des élus socialistes et apparentés :

« L'élaboration du budget de notre commune se déroule dans des conditions difficiles depuis plusieurs années.

Mais cette fois, les choses sont particulièrement graves car la crise du système capitaliste a des conséquences catastrophiques pour la population.

Ne voit-on pas augmenter le nombre d'administrés en visite intentionnée au CCAS ou aux portes du local houdinois des Restos du Cœur.

S'il ne se passe rien entre 2009 et 2010, année pendant laquelle notre président annonce la suppression de la taxe professionnelle, qui même si elle ne représente pas la partie majeure de nos recettes municipales, ce sera dramatique.

En effet les recettes de la commune sont composées des dotations de l'Etat et celles - ci sont dans leur progression inférieures au taux de l'inflation, et naturellement du produit de la fiscalité locale que l'on n'imagine pas augmenter compte tenu de la situation de l'emploi et des revenus de nos concitoyens.

Celle-ci sera sans aucun doute en diminution alors que les dépenses communales continuent d'augmenter.

Elles sont dues en majorité aux charges de personnel mais également aux moyens nécessaires à nos services pour fonctionner et pour assurer les services à la population : le CCAS que je cite en premier , les centres de loisirs et le CAJ, les subventions aux associations, sans exception, les aides aux écoles de la commune comme au collège, la culture (comme cette dernière année exceptionnelle par sa richesse et sa variété) entre autres..

Souhaitons que notre budget soit assez suffisant afin de continuer ce travail en direction de la population, mais aussi poursuivre les dépenses prévues en investissement même si celles-ci n'atteindront jamais nos espérances autant que celles des Houdinois.

Je suis conscient, tout comme les camarades du groupe socialiste de la majorité municipale, qu'il faudra chercher à réduire sérieusement les dépenses ou alors augmenter les taux des taxes des impôts locaux quand en plus des efforts demandés par le gouvernement qui n'offre rien ou si peu aux ménages pour relancer la consommation, il faudra donc demander aux Houdinois de fournir des efforts aussi sur le plan local.

Sinon, il vaudrait mieux chercher à faire encore plus d'économies dans les services mais je pense que ceux-ci fonctionnent déjà sur le fil du rasoir.

Les nouvelles ne sont pas bonnes pour les finances de notre ville et pour celles de ses habitants.

J'espère que les rassemblements du mécontentement des Français seront plus importants encore ce jeudi à venir qu'il ne le furent le 29 janvier dernier, afin que nos dirigeants entendent enfin les aspirations de la majorité de la population et non pas celles de quelques nantis qui se partagent déjà les bénéfices de leurs entreprises alors que le président et son gouvernement avaient dû les aider pour éviter de « soi-disant fermetures ». Or n'apprend-on pas, comme chez Total des bénéfices énormes et conjointement une valse de licenciements.

Bon courage Monsieur le Maire. Bon courage à toi, Marc, et bon courage aux élus de la commission des finances qui aura la lourde charge de statuer. »

Madame Jocelyne PONCHEL intervient au nom du groupe « Union pour Houdain » pour souligner « après ces discours de la plateforme communiste et de la plateforme socialiste » que la taxe professionnelle n'est pas une question houdinoise et que son groupe sera vigilant sur la gestion au mieux des finances locales.

Monsieur Marc KOPACZYK répond que la taxe professionnelle est perçue par Artois Comm. et qu'il y a une redistribution pour l'ensemble des communes adhérentes.

Madame Jocelyne PONCHEL ajoute qu'il n'y a pas que la taxe professionnelle c'est l'ensemble de la fiscalité qu'il faudrait réformer.

Monsieur Daniel LEFEBVRE souligne que c'est bien les sens des propositions que nous faisons à tous les niveaux.

Monsieur le Maire indique que l'impôt sur la fortune (ISF) concerne 7,2% des habitants, les assujettis ont un patrimoine de plus de 700.000,00 €, et si leur nombre a augmenté entre 2007 et 2008, il est surprenant de constater que le rendement de cet impôt a été divisé par 2. « Cela montre qu'un petit nombre de personnes qui ont de l'argent en France sont les premiers bénéficiaires de la politique libérale du gouvernement alors que dans le même temps des vagues de licenciements sont annoncées chaque jour et qu'il faudrait, en plus, que les ménages se serrent plus encore la ceinture ».

CULTURE

2 - CONTRAT AVEC SIMON COLLIEZ POUR UNE REPRESENTATION LE 20 MARS 2009 AU « CLOS DE LA BRETTE »

Monsieur le Maire indique que pour permettre de mieux faire connaître la résidence il est apparu important d'améliorer le lien entre la vie locale et les résidents du « Clos de la Brette ». A l'occasion du spectacle donné par Bertrand COQ et Simon COLLIEZ les 19 et 20 mars, ce dernier a été contacté par Christian DUBOIS et Daniel-Edouard LEFEBVRE pour une représentation en direction des résidents du Clos de la Brette. Il se pose donc la question du financement de cette prestation le Comité des Fêtes ou la Commune ?

Monsieur Daniel MOUTON estime que le Comité des Fêtes ne peut actuellement financer compte tenu qu'il n'est pas reconstitué.

Monsieur le Maire propose donc la prise en charge par la commune.

Monsieur Christian DUBOIS, conseiller délégué à la culture, informe le conseil municipal qu'une seconde initiative est prévu au « Clos de la Brette » le 24 juin 2009, il s'agira d'une représentation théâtrale montée par les ateliers périscolaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec Monsieur Simon COLLIEZ pour une représentation au « Clos de la Brette » le vendredi 20 mars 2009 pour un montant de 200,00 €.

VŒUX - MOTIONS

3 - MOTION - EXPULSIONS, COUPURES D'EAU, D'ELECTRICITE ET DE GAZ

Monsieur le Maire souligne que le constat du collectif des associations unies pour une nouvelle politique du logement des personnes sans abri et mal logés montre les manques de la loi BOUTIN, et observe la contradiction entre les décisions d'expulsion à l'encontre des personnes reconnues comme prioritaires « DALO », renforçant la nécessité de développer des mesures préventives. S'il y a des locataires indécis qui peuvent payer, la grande majorité des cas concernent des gens en difficulté et les mesures doivent être adaptées. Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'adoption d'une nouvelle délibération contre les expulsions et les coupures d'eau, d'électricité et de gaz.

Madame PONCHEL indique que la loi a changé en particulier sur les mesures de tutelle et de curatelle.

Information confirmée par Monsieur Jean PERETTI, Directeur général adjoint des services, à qui Monsieur le Maire a donné la parole, et qui a précisé que depuis la loi du 5 mars 2007 le code civil et le code de l'action sociale et de la famille ont été modifiés. En particulier, en ce qui concerne la protection juridique des majeurs, avec la création du mandat de protection future qui a pour objectif de protéger les personnes vulnérables à partir du 1er janvier 2009. Cette réforme limite l'utilisation de la tutelle et de la curatelle aux seules personnes atteintes d'une altération de leurs facultés personnelles.

Monsieur le Maire précise que s'il existe la loi DALO (droit au logement opposable) c'est parce que pendant une quinzaine d'années des municipalités, comme celle d'HOUDAIN, ont décidé de s'exprimer et de s'opposer aux expulsions, et qu'aujourd'hui rien n'est définitivement réglé comme le souligne fortement les associations, la délibération est proposée pour porter l'exigence de solutions à dimension humaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération suivante :

« Le Conseil municipal de la ville d'HOUDAIN,

CONSIDERANT que différents rapports sur l'état du mal-logement, émanant de la Fondation Abbé Pierre, du Secours populaire ou du Secours catholique, alertent, chaque année, les dirigeants de notre pays sur les difficultés et l'exclusion d'un nombre croissant de nos concitoyens,

CONSIDERANT que les décisions gouvernementales prises pour tenter de freiner les effets de la crise créée par les financiers, risquent, au contraire, de les aggraver, en particulier pour les familles les plus exposées,

CONSIDERANT que la loi « engagement national pour le logement » du 13 juillet 2006 renforce les mesures facilitant l'accès au logement pour les plus défavorisés, et propose des mesures de maintien pour les familles menacées d'expulsions,

CONSIDERANT la situation nouvelle créée par la loi 2007-290 du 5 mars 2007 instituant pour l'Etat une obligation de garantie d'un droit au logement, dit droit opposable, à toute personne résidant sur le territoire français de façon régulière et permanente si elle n'est pas en mesure d'y accéder par ses propres moyens ou de s'y maintenir,

CONSTATANT la contradiction entre ce droit opposable garanti par l'Etat et les décisions des préfets, représentants de l'Etat, d'accorder le concours de la force publique pour expulser des familles sans leur avoir proposé une solution de relogement,

CONSTATANT l'aggravation des coupures d'électricité, de gaz et d'eau et l'aggravation des menaces d'expulsion, dans notre région et plus particulièrement dans notre commune,

CONSIDERANT qu'il est inacceptable qu'un être humain puisse dormir dans la rue contre son gré, au terme d'un processus d'échec,

CONSIDERANT qu'il doit y avoir à chaque fois obligation de relogement préalable, et qu'alors il ne s'agit plus d'expulsion mais de déménagement négocié par nécessité,

CONSIDERANT que la France a ratifié la Charte internationale des droits de l'enfant,

CONSIDERANT qu'il intolérable que des enfants soient pris en otage des difficultés qui les dépassent, et qu'ils soient privés d'eau, d'électricité, de gaz, ou alors qu'ils soient expulsés,

DECIDE

l'interdiction des coupures d'électricité, des coupures de gaz, des coupures d'eau et des expulsions sur le territoire de la commune,

INVITE

les bailleurs publics et privés, les représentants locaux de la société Véolia, les fournisseurs d'énergie, les différents organismes intervenant dans le domaine de l'action sociale et de la solidarité, à prendre contact, sans attendre l'engagement d'une procédure, avec le service de prévention mis en place par la municipalité d'HOUDAIN au Centre communal d'action sociale, pour trouver des solutions acceptables et humaines, avant l'entrée des familles dans la spirale infernale de l'exclusion,

EXIGE

que les mécanismes de solidarité sociale prennent le relais lorsque les familles ne peuvent payer leurs dettes parce qu'elles n'ont pas les ressources suffisantes,

DEMANDE

l'activation des mesures d'accompagnement des majeurs en grande difficulté sociale (mesure d'accompagnement social personnalisé et mesure d'accompagnement judiciaire) ou l'utilisation de la saisie-arrêt (comme cela se fait pour les pensions alimentaires en cas de divorce, lorsque la décision est contestée) lorsque les familles ont les ressources suffisantes pour payer tout ou partie de la dette.

Séance levée à 20 h 00

**Prochaine réunion du conseil municipal :
VENDREDI 27 MARS 2009 A LA M.J.V.A.**

18 h - la parole aux habitants

18 h 30 - Séance avec à l'ordre du jour en particulier le vote du budget